

COMMUNIQUE DE PRESSE

Eau Secours 30 prend acte de la délégation de service public attribuée à VEOLIA le 23 janvier 2019.

Conformément à nos statuts, nous ne nous prononçons pas sur le choix du délégataire, le plus important pour nous étant la performance du contrat et non l'identité de son titulaire.

Nous aurons, en temps voulu, à analyser en détail le contrat négocié avec Véolia : montant et nature des travaux exclusifs, critères de performances, conventions passées avec la maison mère, répartition des rôles entre Nîmes Métropole et le délégataire, etc. Néanmoins, nous voulons mettre l'accent sur deux points portés à notre connaissance :

- Nous approuvons tout d'abord que le prix de l'eau soit plus juste. Nous attendons que l'agglomération fasse connaître la part de la Métropole qui sera ajoutée au prix du m³ du délégataire, afin que l'utilisateur connaisse le nouveau prix effectif de l'eau.
- Nous sommes satisfaits qu'un contrôle citoyen soit prévu comme nous l'avons toujours demandé. Toutefois ce contrôle ne saurait se limiter à l'existence d'une société dédiée. Il faut que des représentants des usagers soient présents dans l'instance dirigeante (Conseil d'Administration) afin de défendre les intérêts des usagers et des personnels, notamment ceux qui seront repris. En ce qui nous concerne nous sommes prêts à y participer. Nos connaissances en gestion d'entreprise et en concession nous permettront de jouer un rôle actif et vigilant au sein d'une telle assemblée.

Nous souhaitons également connaître les moyens (techniques et personnels) mis en place dans les services de Nîmes Métropole pour le suivi et le contrôle effectif des interventions du délégataire.

EAU SECOURS 30

Siège social : Salle de l' Ambiance, 1311 chemin de Russan, 30000 NÎMES.
Association déclarée en Préfecture de Nîmes, N° **W302011529**